


3€

# regards

DÉCEMBRE - JANVIER 2018

A man with glasses, wearing a dark suit, white shirt, and patterned tie, is speaking at a podium. He has a yellow ribbon pinned to his lapel. Behind him are the Spanish and European Union flags, a fireplace with a wreath, and a framed picture on the wall. The scene is lit with warm indoor lighting.

**QUERELLES  
DÉMOCRATIQUES  
À TOUS  
LES ETAGES**

Les Éditions Regards  
5, villa des Pyrénées, 75020 Paris  
09-81-02-04-96  
redaction@regards.fr

**Direction**

Clémentine Autain & Roger Martelli

**Directeur artistique**

Sébastien Bergerat - da@regards.fr

**Comité de rédaction**

Pablo Pillaud-Vivien, Pierre Jacquemain,  
Loïc Le Clerc, Guillaume Liégard,  
Roger Martelli, Gildas Le Dem,  
Catherine Tricot, Laura Raim,  
Marion Rousset, Jérôme Latta

**Administration et abonnements**

Karine Boulet - abonnement@regards.fr

**Comptabilité**

comptabilite@regards.fr

**Publicité**

Comédiance - BP 229, 93523 Saint-Denis Cedex

**Scop Les Éditions Regards**

**Directrice de la publication**

**et gérante**

Clémentine Autain

Photo de couverture CC

## SOMMAIRE

# QUERELLES DEMOCRATIQUES À TOUS LES ETAGES

### LES NATIONALISMES DE LA DISCORDE

- # **En Corse ou ailleurs : un nouveau souffle démocratique pour les territoires**
- # **Catalogne : indépendantistes majoritaires et gauche perdante**

### PASSAGE D'ARME À GAUCHE

- # **Arnaud Viviant : « Johnny, c'est l'artiste du peuple, quand celui-ci existait encore »**
- # **Jean Burles, communiste, ouvrier, intellectuel**

### GÉOFOLITIQUE PAR DONALD TRUMP

- # **Jérusalem : de quoi la décision de Donald Trump est-elle le nom ?**
- # **« La décision de Trump est une provocation particulièrement dangereuse »**

### LA FRANCE PAR SES LUTTES

- # **Plan social invisible et projets de marchandisation : les associations sous la menace**
- # **Grève XXL au menu du McDo de Villefranche-de-Rouergue**



**LES  
NATIONALISMES  
DE LA  
DISCORDE**

# En Corse ou ailleurs : un nouveau souffle démocratique pour les territoires

**La victoire des nationalistes en Corse et les aspirations indépendantistes catalanes témoignent d'une crise qui invite à repenser la «question nationale»... mais seulement avec la question sociale et la question démocratique.**

La crise catalane et le triomphe des nationalistes en Corse nourrissent la conviction que le temps est revenu de la vieille «question nationale» ou «nationalitaire». Ce qui autorise chacun, de droite comme de gauche, à puiser dans l'arsenal des citations, des mots et des concepts d'hier pour apporter des réponses aux préoccupations d'aujourd'hui. C'est à mes yeux une redoutable erreur de perspective.

Nulle analyse ne peut ignorer l'épaisseur de l'histoire, de ses impasses passées et de ses conflits. Elle ne doit surtout pas contourner le fait majeur qui délimite

tout champ du possible et de l'impossible. C'est celui d'une crise, qui ne naît pas d'aujourd'hui, mais qui se noue désormais en crise globale où s'imbriquent tous les domaines, crise de «régulation» sociale (après celle du soviétisme, puis de l'État-providence, celle de l'ultralibéralisme...), crise de la politique, crise de civilisation, crise de projet collectif.

## **LA SÉPARATION CONTRE LA SOLIDARITÉ ET LA COOPÉRATION**

Penser que l'on peut aujourd'hui dissocier quelque forme territoriale que

ce soit de la dynamique sociale qu'elle abrite fonctionne dès lors comme un piège. Le nationalisme et l'autonomisme – tout comme d'ailleurs l'euro-péisme ou le mondialisme – sont les affirmations d'un plein illusoire face à un vide généré par la crise.

Au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, la rigidité anti-démocratique des empires a débouché sur l'idée que leur dislocation était le préalable à toute souveraineté. Mais force est de constater que la séparation qui en résulta n'a pas toujours débouché sur une souveraineté épanouie : le fascisme de l'entre-deux-guerres y a puisé en Europe une part de ses ressorts. Et on peut légitimement se demander, dans un monde où l'interdépendance des destins humains devient une réalité massive, si le préalable de la séparation est le meilleur moyen de travailler à la solidarité et à la coopération qui sont désormais des conditions de la survie.

Symptôme d'un vide, effet d'une carence de l'action publique, la dominante de l'option nationalitaire présente un double désavantage. En revalorisant la construction légale de nouvelles frontières, elle institutionnalise l'importance du «in» et du «out» et, ce faisant, elle clive les populations en légitimant la distinction, sur un territoire donné, entre les «nationaux» et ceux qui ne se reconnaîtraient pas comme tels. Elle accentue donc les coupures, dans un monde polarisé, déchiré par les inégalités et par les discriminations.

Par ailleurs, en faisant passer la distinc-

tion nationale avant le débat de société, elle fait courir le risque que le territoire légalement «émancipé» soit placé de facto sous la subordination d'une logique transnationale, celle qui relie aujourd'hui la concurrence, la gouvernance et l'obsession de l'identité-sécurité. Est-ce en se fragmentant que l'on échappera aux fourches caudines uniformisantes de la mondialisation ?

### **L'INDÉPENDANTISME, ANTICHAMBRE DE LA SOUSSION SOCIALE ?**

Aussitôt enregistrée la suprématie des nationalistes corses – en oubliant au passage qu'elle se construit sur l'absence de la moitié des électeurs corses – s'amorcent les grandes manœuvres autour de la possibilité d'un pacte «girondin», parfaitement conséquent avec le «macronisme» de notre temps. On remplacerait donc deux siècles de bonapartisme par le grand retour au libéralisme de souche prétendument girondine. Il se dit que cela pourrait se faire avec la bénédiction d'une partie des héritiers des Jacobins. J'ai du mal à m'y résoudre.

L'indépendantisme n'est pas la clé de l'indépendance ; je redoute qu'il ne soit l'antichambre de la soumission sociale. Le droit à l'autodétermination est certes indivisible et imprescriptible ; aucune portion de l'espace ne peut a priori être exclue du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Mais, en France comme ailleurs, il n'est pas bon de s'accoutumer à un exercice

permanent de ce droit, aboutissant à l'émiettement des espaces de pouvoir, quand il faudrait que l'humanité apprenne à vivre ensemble au lieu de se séparer. En fait, mieux vaut expérimenter d'autres voies, qui concilient la cohérence de territoires assez vastes et la reconnaissance sans frilosité de toutes les particularités.

Il ne serait pas bon que l'arbre cache la forêt, que le cas paroxystique de la Corse masque le dysfonctionnement du cadre territorial global de la démocratie française. S'il faut penser des réponses corses spécifiques, le plus raisonnable est de le faire au sein d'une République et d'une décentralisation refondées. En cela, l'horizon d'une VI<sup>e</sup> République est le seul qui, dans un cadre solidaire, puisse satisfaire tout à la fois les grandes exigences communes, économiques, sociales et écologiques, et les besoins particuliers des collectivités.

## QUELS PROJETS DE RECOMPOSITION ?


Dans les dernières années, dans la gauche de gauche, il n'a pas manqué de projets intéressants pour recomposer le cadre territorial d'une démocratie à la française. Ils n'ont jamais débouché sur de larges débats publics. Il est plus que temps de s'y atteler. Les lignes qui suivent ne visent pas à énoncer le détail des projets possibles, mais d'énoncer les principes généraux qui me paraissent devoir être à la base de toute ambition transformatrice.

**1. Jusqu'à ce jour, la multitude de projets en matière de refonte territoriale ont reposé sur le démantèlement des responsabilités publiques et nationales et sur l'exigence réitérée des règles de la compétitivité.** On peut penser au contraire que la coopération libre et volontaire des égaux devrait se substituer à la logique éradicatrice de la concurrence entre les territoires.

**2. Trois objectifs de même importance mériteraient ainsi d'être poursuivis :** assurer le droit pour les citoyens à gérer eux-mêmes leurs propres affaires, là où les questions se posent ; développer entre les territoires toutes les formes de solidarité qui fondent l'existence d'un espace commun ; garantir l'efficacité de gestions publiques et de services publics adaptés aux enjeux de notre époque.

Les principes de compétence générale et de subsidiarité sont en cela des pères utiles : une collectivité a la possibilité de prendre en charge toute activité demandée par la population qui réside sur son territoire ; une collectivité plus étendue ne prend en charge que les activités que la collectivité moins étendue ne peut assumer, ou celles qui lui sont attribuées par accord de partenariat.

**3. La diversité du territoire français interdit tout modèle uniforme d'organisation, absolument identique pour l'Île-de-France, le Centre, les Hauts-de-France ou la Corse.** Mais la prise en



compte de la diversité ne peut s'accommoder, comme c'est le cas aujourd'hui, d'une croissance irrépressible des inégalités. Un cadre réglementaire national doit donc être défini, à l'issue d'un débat public sanctionné par la volonté directe des électeurs français. C'est dans ce cadre partagé que peut s'inscrire la reconnaissance légale de toute particularité, en Corse ou ailleurs.

#### **4. Aucune autonomie d'action n'est possible sans moyens adéquats pour son exercice.**

Une décentralisation sans financements accrus est une parodie de démocratie. Le principe de l'autonomie financière des collectivités est en cela une piste intéressante : c'est aux instances démocratiques propres à chaque collectivité de faire l'inventaire des richesses disponibles et de l'utilisation des fonds recueillis. En revanche, le principe de l'autonomie fiscale n'est qu'une manière d'imposer la logique ultralibérale du «chacun pour soi» contre les règles de l'égalité et de la solidarité. Sans un cadre national de la fiscalité et sans mécanismes de péréquation, c'est la loi de la concurrence inégale qui prévaudrait entre les territoires.

La redéfinition des règles communes d'allocation des ressources est la seule manière de permettre aux collectivités d'assumer justement leurs missions et de parvenir à leurs objectifs démocratiquement décidés. Cela suppose à la fois d'améliorer les dotations de l'État, de réformer profondément la fiscalité locale

et de réorienter les formes existantes de financement et de crédit. Un Fonds national de coopération, appuyé sur un pôle financier public (Caisse des dépôts et consignations, Caisses d'épargne, Poste) fait partie des hypothèses possibles pour soutenir cet effort. La mobilisation concertée des autres agents, banques mutualistes, réseaux de l'économie solidaire et banques privées elles-mêmes est une façon complémentaire d'y contribuer.

#### **5. L'État demeure l'instrument de mise en œuvre de la volonté collective nationale.**

Sous le contrôle renforcé du Parlement, il a pour mission de veiller aux cohérences des politiques territoriales. Il a pour devoir de maintenir l'égalité de traitement entre chaque habitant de notre pays. La loi votée par le Parlement fixe donc les grandes orientations nationales en matière de développement et d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de ces orientations, c'est aux collectivités territoriales qu'incombe localement la mise en œuvre de la volonté publique, avec l'aide de l'État central. Elles le font en tenant compte de la réalité de leurs territoires et en usant de compétences étendues, y compris sous forme de pouvoir d'adaptation négociée des textes réglementaires. Elles disposent de moyens financiers adéquats ; elles usent des ressources des administrations, dont les agents restent régis par le Statut de la Fonction publique.



## **6. Enfin, la République souffre de ce que, tout comme les citoyens, les collectivités territoriales ne sont pas associées de façon active à l'élaboration de la loi.**

Cette association devient nécessaire, dès l'instant où elle s'inscrit dans le respect de trois principes : la solidarité nationale, sans lequel la reconnaissance nécessaire de la singularité débouche sur les inégalités du «chacun pour soi» ; l'implication législative des citoyens, sans laquelle la démocratie se limite à la seule représentation ; le respect de la souveraineté nationale qui, à défaut de consulter le peuple tout entier, donne à ses représentants, c'est-à-dire au Parlement et à lui seul, la responsabilité en dernier ressort du vote de la loi.

Il est vrai que l'esprit républicain a trop souffert de la confusion établie entre l'égalité et l'uniformité, entre le «tous égaux» et le «tous pareils». Il est vrai qu'elle a trop longtemps recouvert l'unification jacobine des habits du centralisme bonapartiste. Mais ce n'est pas parce que la piste du commun n'a pas été suivie qu'il faut se réfugier dans le culte de la différence. Ce n'est pas parce que l'égalité a marqué le pas qu'il faut se laisser aller aux vertiges de l'identité ou aux refuges illusoire des communautés de repli.

Refonder la République est une tâche tout autant mentale que matérielle et institutionnelle. Y parvenir suppose d'associer toutes les fractions du peuple ; certainement pas en cantonnant l'une d'entre elle dans la clôture de ses particularités.

● **ROGER MARTELLI**

# Catalogne : indépendantistes majoritaires et gauche perdante

Les élections régionales du 21 décembre en Catalogne ont conforté la position des indépendantistes et confirmé que la nouvelle donne politique mettait les partis de gauche en difficulté.

Les partis indépendantistes ont remporté les élections régionales que le gouvernement de Mariano Rajoy avait convoquées en Catalogne le 21 décembre. Si on les additionne, les sièges obtenus par Junts per Catalunya (JxC), Esquerra Republicana de Catalunya (ERC) et la Candidatura de Unitat Popular (CUP) représentent la majorité du Parlement régional, ce qui leur permettra de former un gouvernement indépendantiste.

Ce résultat constitue une défaite pour Rajoy, qui espérait clore la crise catalane par cette élection surprise avec une victoire des partis unionistes. C'est néanmoins le parti de centre-droit Ciudadanos (opposé à l'indépendance) qui a pris la pole-position en nombre de sièges et de voix – défaite symbolique

s'il en est pour le mouvement indépendantiste. Mais, au-delà de la question nationale, ce sont les partis de droite néolibérale qui sortent vainqueurs de l'élection, ce qui ne devrait pas manquer de faire réfléchir la gauche catalane.

## UN SCRUTIN SINGULIER

Le jour du vote, le 21 décembre dernier, tout semblait normal dans les rues de Barcelone ; les très longues files d'attente devant les bureaux de vote étaient le seul signe visible du caractère exceptionnel de cette élection (la participation a atteint le chiffre de 83%). Pourtant, la mobilisation n'a pas été la seule originalité de cette convocation aux urnes : d'abord, les Catalans ont été appelés à voter sur décision du gouvernement

espagnol après qu'il a décrété la suspension de l'autonomie politique de la région pour la première fois depuis la fin de la dictature de Francisco Franco.

Une décision prise par Mariano Rajoy après la déclaration symbolique d'indépendance votée par le Parlement catalan le 27 octobre. La suspension de l'autonomie brandie au nom de l'article 155 de la Constitution a pourtant été considérée anticonstitutionnelle par des juristes comme Joaquín Urías, ancien membre de la Cour constitutionnelle espagnole.

Effet direct : les deux principaux candidats indépendantistes ont été empêchés de mener la campagne électorale à égalité de conditions avec le reste des candidats. L'ancien président du gouvernement régional Carles Puigdemont (JxC) a dû faire campagne depuis son exil forcé de Bruxelles, où il est parti pour fuir la justice espagnole.

## **PUIGDEMONT EN BONNE POSITION**

Quant à l'ancien vice-président catalan Oriol Junqueras (ERC), c'est depuis une prison madrilène qu'il a tenté de diriger son parti jusqu'au jour du vote. Les deux têtes de liste – comme d'autres leaders indépendantistes – ont été accusés de plusieurs délits liés à l'organisation du référendum d'auto-détermination du 1<sup>er</sup> octobre, déclaré illégal par la Cour constitutionnelle.

Mais, là encore, il y a eu deux poids deux mesures : quand Carles Puigdemont a

mené une campagne électorale très efficace, au travers d'interventions filmées, l'activité électorale d'Oriol Junqueras a été limitée à l'envoi de lettres à ses soutiens depuis la prison. Cette différence de traitement pourrait expliquer en partie l'inattendu succès électoral de Junts per Catalunya, qui a obtenu la première position dans le bloc indépendantiste et la deuxième dans le Parlement.

Ce résultat place ainsi Puigdemont dans une position favorable pour obtenir la majorité qui lui permettrait d'être à nouveau élu président ; En effet, la candidate de Ciudadanos, Inés Arrimadas, n'aura pas de majorité au Parlement, même si son parti a le plus grand nombre de sièges. Mais la situation n'est toujours pas claire : il n'est pas certain que Carles Puigdemont soit élu président, dans la mesure où il sera certainement arrêté par la police espagnole s'il retourne en Catalogne pour son investiture.

## **SURSAUT ÉLECTORAL À DROITE**

Indéniablement, les partis de gauche ont subi des revers électoraux et ce sont les partis de droite (indépendantistes ou unionistes) qui ont attiré la plupart des voix. Force est de constater que Ciudadanos, parti nationaliste espagnol qui apparaissait souvent très réactionnaire aux yeux des Catalans, a réussi à atténuer cette image pour conquérir un électorat indécis, opposé à l'indépendance de la région et fatigué du blocage de la situation politique depuis la première

victoire électorale des indépendantistes en 2015.

Ainsi, la candidate de Ciudadanos, Inés Arrimadas, a-t-elle obtenu le soutien d'une bonne partie des électeurs du Parti populaire (le PP de Mariano Rajoy, qui a obtenu moins de 5% des voix), tout en réussissant son pari d'attirer beaucoup de citoyens des classes populaires qui, auparavant, votaient pour le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) ou, plus récemment, pour Podemos.

Toujours à droite, mais du côté indépendantiste, Junts per Catalunya est l'incarnation la plus récente de Convergència Democràtica de Catalunya (CDC), le parti conservateur et néolibéral qui a gouverné la Catalogne pendant trois décennies. Certes, Convergència a trempé dans de nombreux scandales de corruption et ses gouvernements ont appliqué des politiques d'austérité extrêmement dures et impopulaires, mais le récent retour en grâce du mouvement indépendantiste lui a permis de renouveler son image. C'est pourquoi, aujourd'hui, les partis défenseurs de l'austérité occupent la majorité des sièges du Parlement catalan, malgré l'opposition populaire aux coupures budgétaires.

### **MAUVAIS RÉSULTAT POUR LA GAUCHE**

À l'inverse, le parti de centre-gauche ERC, le PSOE, Catalunya en Comú-Podem (la coalition formée par Podemos, le parti de la maire de Barcelone Ada Colau et d'autres partis de gauche)

et la CUP font figures de grands perdants de l'élection.

Dans le camp indépendantiste, Esquerra et la CUP ont souffert des conséquences de la concentration des voix séparatistes dans la candidature de Carles Puigdemont, considéré comme le président légitime de la Catalogne par le mouvement indépendantiste. Du côté unioniste, le Parti socialiste a perdu beaucoup de voix au détriment de Ciudadanos, dont le discours anti-indépendance apparaissait plus radical.

Finalement, Podemos et ses alliés n'ont pas réussi à séduire l'électorat avec leur proposition d'un référendum légal sur l'indépendance de la région, référendum dans lequel le parti de Pablo Iglesias aurait sûrement défendu le «non» à la sécession. À l'heure actuelle, il apparaît que le conflit sur l'indépendance et sur l'identité nationale ne constitue pas un terreau favorable pour les partis catalans de gauche, quelle que soit leur position sur la question nationale-territoriale.

### **TENSIONS CHEZ LES INDÉPENDANTISTES**

Pour l'heure, la composition du futur gouvernement catalan est incertaine, alors que la première session du Parlement aura lieu le 17 janvier. Carles Puigdemont a demandé d'être investi président à distance par le Parlement, pour pouvoir retourner en Catalogne et mettre le gouvernement espagnol face au dilemme d'arrêter un président élu ou lui permettre prendre ses fonctions.

Cependant, cette possibilité n'est pas explicitement reconnue par le règlement du Parlement régional.

La question de l'investiture du président est en train d'aggraver les tensions entre les deux grands partis indépendantistes, Junts per Catalunya et Esquerra Republicana de Catalunya. De son côté, Catalunya en Comú-Podem a l'avantage de ne pas avoir à choisir entre le bloc unioniste et le bloc indépendantiste, puisque son petit groupe parlementaire (huit députés) ne sera pas déterminant pour l'élection du président de la région. Mais c'est bien là la seule consolation pour les alliés catalans de Podemos, qui devront maintenant entamer une réflexion sur leur place dans le si complexe contexte politique catalan.

● **PABLO CASTAÑO TIerno**



# **PASSAGE D'ARME À GAUCHE**

# **Arnaud Viviant : « Johnny, c'est l'artiste du peuple, quand celui-ci existait encore »**

**L'idole des jeunes devenue icône des vieux nous a quittés cette nuit, et le jour s'est levé sur une avalanche d'hommages. Que signifiait vraiment Johnny Hallyday ? Arnaud Viviant nous répond.**

**Regards. Finalement, Johnny est mort. Mais c'est possible, ça ?**

**Arnaud Viviant.** Il n'est pas impossible qu'il ressuscite. Comme le chante Tom Petty dans *Have Love, Will Travel* : « Ceux qui en font aime le rock comme vous aimez Jésus / Ça fait la même chose à leurs âmes ». Voyez comment la mort d'Elvis Presley a longtemps été sujette à caution aux États-Unis. Hier, nous avons perdu un Immortel, Jean d'Ormesson. Bien qu'elle ne soit reconnue ni par l'Académie ni par la Pléiade, l'immortalité de Johnny est beaucoup plus probable que celle de l'écrivain.

**Johnny au Panthéon, ça a du sens pour vous ?**

Cette manie de vouloir mettre les gens au Panthéon ! C'est froid, lugubre, mal aéré, et personne ne vient vous voir ! Pour le reste, pourquoi pas. Johnny est une mythologie au sens où Roland Barthes l'entendait quand il expliquait par exemple que l'Abbé Pierre en était une.

Ce que Johnny mythologise, c'est la jeunesse. Dans l'idole des jeunes, le mot important n'est pas celui qu'on croit. La jeunesse est une invention de la seconde moitié du vingtième siècle, le concept

n'existait pas avant la Seconde guerre mondiale, pas plus d'ailleurs que celui de génération. La jeunesse a sa culture, sa musique, ses modes vestimentaires et de consommation. Quelqu'un la symbolise : aux États-Unis, c'est Elvis, en Angleterre les Beatles. En France, c'est Johnny. Johnny est pour notre pays le visage et l'acte de naissance du concept de jeunesse.

En 1961, dans sa chronique télé, Mauriac écrit : « Ce frénétique a peu de voix. Le seul chanteur à ma connaissance qui articule mal. On ne perd pas un mot de ce que chantent les autres ; mais chez celui-là rien de perceptible que les cris d'un «delirium tremens» érotique, et érotique à froid. Ce paroxysme imité des Noirs est horrible chez les Blancs parce qu'il ne participe pas au sacré. Au pire de leur frénésie, les Noirs gardent le contact avec l'invisible. Mais cette pitoyable jeunesse qui hurle et qui casse tout, mais ces danses de singes méchants et obscènes... »

Trois ans plus tard, Johnny est au service militaire et Mauriac écrit, toujours dans sa chronique télé : « Quelle voix il a, et qui lui permettra de se renouveler. Plus je vis, et plus je me persuade qu'un

grand succès, quand il dure, se justifie toujours, et que le public est infaillible. »

### **De quoi Johnny est-il le nom ?**

De la jeunesse, on l'a dit, de la société de consommation, et bientôt de la France. Comme d'Ormesson d'ailleurs, Johnny est d'une francité qui ne s'exporte pas, car incompréhensible à l'étranger. Il n'est qu'à nous, quand Bardot par exemple, son unique rivale mythologique, appartient au monde entier.

### **Johnny n'était pas de gauche, mais l'écouter peut-il l'être ?**

Je me souviens de ma colère quand il a saccagé la chanson de Michel Berger en : « On a tous en nous quelque chose de Jacques Chirac » ! Un odieux détournement politique ! Johnny, c'est l'artiste du peuple, quand celui-ci existait encore. Et donc l'artiste de la démocratie au faîte de son existence. De Raffarin à Sarkozy, les politiques populistes l'ont bien compris. Johnny était tout sauf un artiste politique, un chanteur engagé. Il n'était que le rock'n'roll en lui-même.

● **PABLO PILLAUD-VIVIAN**



# **Jean Burles, communiste, ouvrier, intellectuel**

**À l'usine, au syndicat, dans la résistance, au sein du PCF...  
la vie de Jean Burles raconte un siècle de communisme en  
France, qu'il a traversé avec sa personnalité singulière et sa  
volonté d'apprendre, et dont il fut aussi l'historien.**


Cet homme, dont on vient d'annoncer le décès, était un véritable roc. Pendant la guerre, résistant condamné à perpétuité, il s'évada deux fois de la sinistre prison du Puy, à moins de six mois de distance. À près de quatre-vingts, ce montagnard invétéré faisait encore la redoutable hivernale du Jura à ski de fond, jusqu'à y geler quelques doigts de pied. Il allait avoir cent-deux ans. On aurait pu croire qu'il était immortel.

## **LE VERBE HAUT ET LA DENT DURE**

Fils d'un ouvrier mineur de Gardanne et d'une ménagère, il avait passé sa jeu-

nesse à Marseille, dans le quartier ouvrier du Rouet, tout près des Aciéries du Nord, une des multiples usines où travailla ce jeune homme au caractère pour le moins rugueux, qui ne supportait pas la contrainte des patrons.

Dans ce milieu populaire s'il en est, il était une personnalité. Il avait le verbe haut et la dent dure. Bagarreur redoutable, il n'aimait rien tant qu'aller, avec son père et ses amis, «casser du facho», aux abords des meetings des sbires de Simon Sabiani, l'émule marseillais de Jacques Doriot, qui était lié aux figures marquantes de la pègre locale, Paul Carbone et François Spirito.



Entre 1932 et 1935, il adhère au syndicat communiste de l'époque, la CGT «unitaire» (CGTU) puis aux Jeunesses communistes, dont il devient un dirigeant local. Après son service militaire et sa démobilisation, en juillet 1940, il plonge dans la résistance en devenant permanent. Arrêté, interné à Marseille, torturé, interné au Puy, évadé, responsable clandestin des JC en Haute-Garonne, il finit par atterrir dans l'Aube à la Libération. Il va y rester, avec sa femme et ses trois enfants, menant un train de vie plus que modeste, jusqu'au début des années 1960.

### **EN RUPTURE AVEC L'HISTOIRE OFFICIELLE**

À cette date, on l'installe dans la région parisienne où, membre du Comité central – il a été élu en 1954 –, il est collaborateur de Georges Marchais à «l'organisation» du PCF (1961-1968), «nettoyeur» avec Roland Leroy de l'Union des étudiants communistes (1963-1965), directeur de l'École centrale du PC (1968-1971), directeur de l'Institut Maurice Thorez (1972-1979), puis rédacteur en chef de l'hebdomadaire Révolution (1980-1985).

Comme le métallurgiste Henri Jourdain,

qui pilote la Section économique du PC, cet homme qui n'a rien d'autre que son certificat d'études et son CAP, est devenu un véritable intellectuel, lisant Hegel avant-guerre (!), passionné de théorie. À l'Institut Maurice Thorez, il décide de laisser les jeunes historiens de l'époque rompre avec l'histoire officielle, celle qui avait abouti en 1964 à la rédaction d'un Manuel d'histoire du PCF, soigneusement relu par le Bureau politique lui-même.

Il est un dirigeant du parti à part entière, qui accepte les «règles du jeu» sans s'illusionner sur elles, qui nous apprend à le faire, qui décide longtemps de rester dans les clous, tout en regrettant amèrement ce qu'il considère, à l'instar d'Henri Jourdain, comme une lacune dans le travail de connaissance et de formalisation intellectuelle. Il est donc un fidèle, mais pas un dévot.

### **DANS LA TOURMENTE**


À partir de 1984, alors qu'il pilote la rédaction de Révolution, dont le député de Marseille Guy Hermier est le directeur, il est pris dans la tourmente qui suit la désastreuse élection européenne de 1984. Il fait partie de ceux qui veulent comprendre, qui ne se satisfont pas des

analyses courtes, qui ne croient pas au «complot» contre le parti, qui ne pourfendent pas «ceux qui doutent». Il le paie d'une éviction brutale du Comité central, en 1985. Motif officiel : l'âge...

Il en restera amer, cruellement blessé. Après 1989, il suit l'aventure des refondateurs communistes. Puis il prend du champ de plus en plus, retiré avec sa femme Yvette dans ces Alpes provençales qui satisfont sa vieille passion pour la haute montagne et ses défis.

Il a gardé jusqu'au bout sa passion de vivre et de penser, à sa manière bien à lui. Il y a quelques années, j'ai dédié le petit livre que j'ai consacré à la crise communiste interne de 1984 à «Jean Burles, communiste, ouvrier, intellectuel». Je n'ai pas trouvé mieux pour titrer cet hommage.

La vie nous avait éloignés, de fait, l'un de l'autre. Mais il y a très, très peu d'hommes auquel je pense devoir autant. ● **ROGER MARTELLI**



# **GÉOFOLITIQUE PAR DONALD TRUMP**

# Jérusalem : de quoi la décision de Donald Trump est-elle le nom ?

La reconnaissance de Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël par le président américain est moins une «rupture» que la poursuite d'une politique antérieure déjà tragique. Elle dissipe aussi les dernières illusions quant au «processus de paix».

Au cours d'une allocution d'une dizaine de minutes prononcée le 6 décembre, Donald Trump a annoncé sa décision de reconnaître officiellement Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël, et d'y déménager l'ambassade des États-Unis, jusqu'alors sise à Tel Aviv.

Depuis cette annonce, les condamnations se multiplient, ainsi que les commentaires et prédictions catastrophistes, qui ne permettent pas nécessairement de cerner les motifs, les enjeux et les conséquences probables de la décision de Trump.

## **LE TRUMPISME DANS TOUTE SA SPLENDEUR**

Comment comprendre le choix du président des États-Unis ? Plusieurs interprétations reviennent chez les analystes et commentateurs : rupture symbolique avec ses prédécesseurs Clinton et Obama, volonté de satisfaire la très sioniste droite chrétienne évangélique, proximité personnelle avec Netanyahu, contre-feu allumé à la suite de l'inculpation de Michael Flynn, son ancien conseiller à la sécurité nationale, dans «l'affaire russe»... Il y a du vrai dans chacune de

ces explications – qui ne s'excluent pas mutuellement –, mais elles passent en partie à côté de l'essentiel.

Pour le dire de façon triviale (mais le moins que l'on puisse dire est que la trivialité n'est pas incompatible, loin de là, avec les faits et gestes de l'actuel président des États-Unis), Donald Trump fait tout simplement du Donald Trump. Le droit international, les opinions des autres États – y compris les alliés arabes – et les avis de son entourage (son secrétaire d'État et son ministre de la Défense étaient opposés à cet arbitrage) n'ont pas pesé lourd dans la balance face à l'intime conviction de Trump que cette décision était, selon ses propres termes, « la bonne chose à faire ».

Ainsi va le monde selon Trump : indépendamment des conséquences qu'elles peuvent avoir, il y a des décisions qui sont intrinsèquement « bonnes », tandis que d'autres sont « mauvaises », et les « hommes courageux » doivent prendre les « bonnes » décisions. Une vision mystique de la politique qui fait écho à celle de Georges W. Bush, mais qui se double chez Trump – du fait de son habitus de golden boy et de sa posture anti-establishment – d'un mépris pour le réalisme qui prédominait dans la diplomatie US, qu'il assimile à de l'indécision et donc à de la lâcheté.

## **UNE «RUPTURE» ESSENTIELLEMENT SYMBOLIQUE**

Adeptes du coup d'éclat, du coup de bluff et du coup de poing sur la table, Trump

est en grande partie imprévisible, tant sa rationalité politique est fondamentalement irrationnelle. Mais il a parfois paradoxalement le mérite, en refusant de s'accommoder des faux-semblants, de révéler des vérités crues que les illusions générées par les déclarations d'intention et les postures de Barack Obama avaient eu tendance à dissimuler. C'est le cas en ce qui concerne Jérusalem et, plus globalement, la politique des États-Unis à l'égard de l'État d'Israël.

Beaucoup insistent en effet sur la «rupture» que constituerait la décision de Trump à propos de Jérusalem, notamment en ceci qu'elle serait un «mauvais coup», voire un «coup fatal» porté au «processus de paix». Mais s'il est indéniable que la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël et le déplacement de l'ambassade constituent une rupture symbolique, considérer que Trump opérerait un brutal changement de direction dans la diplomatie US est excessif, pour ne pas dire erroné.

Les discours sur la «mort du processus de paix» comportent en effet une bonne part d'hypocrisie dans la mesure où ils sous-entendent qu'il aurait existé, jusqu'aux déclarations de Trump, un «processus de paix». De même, la thèse de la «rupture de l'équilibre» dans l'approche US du conflit opposant Israël aux Palestiniens exonère l'administration Obama de ses responsabilités, en laissant supposer qu'elle aurait eu une vision «équilibrée» de la question. Or, quiconque regarde avec un tant soit peu de recul et

de lucidité l'évolution de la situation au cours des dix dernières années constatera qu'il s'agit là de deux contre-vérités manifestes.

## **JÉRUSALEM-EST ANNEXÉE ET COLONISÉE EN TOUTE IMPUNITÉ**

Plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (qui n'ont donc pas fait l'objet d'un veto US) concernent spécifiquement Jérusalem. En 1968, soit un an après la conquête de la partie orientale de la ville, la résolution 252 exige d'Israël de « s'abstenir immédiatement de toutes nouvelles actions qui tendent à modifier le statut de Jérusalem ». En 1980, après l'annexion « officielle » de Jérusalem-Est, la résolution 476 évoque « une violation du droit international » et « demande aux États qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de [les] retirer ».

Si cette dernière décision avait été jusqu'à présent respectée par les États-Unis, cela n'a pas empêché Israël de mettre en œuvre une politique de judaïsation de la ville : après 1967, les autorités n'ont classé que 13% de Jérusalem-Est comme « zone constructible » pour les Palestiniens, contre 35% pour la colonisation. Les colonies se sont développées à grande vitesse (plus de 200.000 colons aujourd'hui) tandis que les Palestiniens recevaient les permis de construire au compte-gouttes. Plus de 80.000 d'entre eux (sur 300.000) vivent aujourd'hui dans des logements qu'Israël juge « illégaux » et sont sous la menace


d'un ordre de démolition.

Mais ce non-respect, par Israël, des résolutions de l'ONU concernant Jérusalem – comme des autres résolutions – n'a entraîné aucune forme de sanctions de la part des États-Unis ou des pays de l'Union européenne. Ainsi, s'il n'y a pas eu de reconnaissance formelle du statut de capitale, Israël a pu agir en toute impunité, en continuant de bénéficier du soutien de la plupart des pays occidentaux, États-Unis en tête, jusqu'au « cadeau » d'Obama à la fin de son mandat : 38 milliards de dollars d'aide militaire sur la décennie 2019-2028, un record.

## **FAIBLE PROBABILITÉ D'UN SOULÈVEMENT, URGENCE DES SANCTIONS**

Prétendre que la décision de Trump constituerait une « rupture », ou même un « tournant », tend à obscurcir la situation plutôt qu'à l'éclairer. La complicité active ou passive des États-Unis avec Israël, malgré la fable du « processus de paix », n'est pas nouvelle et, sans évidemment vouloir adhérer à la politique du pire, l'arbitrage du président US a paradoxalement le mérite de contribuer à dissiper certaines illusions tenaces.

Ce qui ne revient pas à dire que le caractère hautement symbolique de la décision de Trump ne va pas générer tensions et violences dans les territoires occupés et, dans une moindre mesure, dans d'autres pays de la région. Cette provocation supplémentaire, à laquelle s'ajoute la satisfaction dégoûlante de



cynisme des responsables israéliens, peut susciter de nouvelles explosions de colère dans la population palestinienne, voire des opérations armées qui ne manqueront pas d'être instrumentalisées par Israël.

L'heure n'est pas toutefois à un soulèvement généralisé, tant les Palestiniens ont conscience de la dégradation du rapport de forces et tant le mouvement national est affaibli, délégitimé, divisé et miné par des rivalités de pouvoir qui n'ont rien à voir avec la satisfaction des droits nationaux des Palestiniens. Ces derniers ne peuvent pas davantage compter sur un quelconque soutien, malgré les condamnations de forme, de la part des États autoritaires arabes qui, obnubilés par la guerre froide entre l'Arabie saoudite et l'Iran, privilégient un rapprochement avec Israël et les États-Unis.

Les Palestiniens demeurent isolés et rien de bon ne va se produire dans les jours qui viennent, a fortiori dans la mesure où leurs manifestations subiront la répression d'un État d'Israël conforté dans ses positions maximalistes. L'heure est donc à la solidarité et, sans prétendre parler à la place des Palestiniens, à souligner que le discours du «règlement négocié sous l'égide des États-Unis» est, sans contestation possible, une fiction qu'il est temps de remiser dans les poubelles de l'histoire, l'heure étant plus que jamais aux sanctions contre Israël.

● **JULIEN SALINGUE**



# **« La décision de Trump est une provocation particulièrement dangereuse »**

**Les députées Clémentine Autain et Elsa Faucillon déplorent le choix de Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël, et appellent une nouvelle fois à la reconnaissance de l'État de Palestine par la France.**

Avec ma collègue du groupe GDR Elsa Faucillon, nous appelons la France et la communauté internationale à agir après les déclarations de Donald Trump sur Jérusalem qui enveniment très dangereusement une situation déjà si tendue.

– Clémentine Autain (@Clem\_Autain)  
7 décembre 2017



# LA FRANCE PAR SES LUTTES

# Plan social invisible et projets de marchandisation : les associations sous la menace

**La mobilisation contre la baisse des emplois aidés se poursuit. En novembre, le premier ministre a présenté un Plan de développement pour la vie associative, centré sur “l’innovation sociale”. S’y dessine la silhouette d’un modèle à l’anglo-saxonne, ultralibéral.**

« De mémoire de militant associatif, on n’a jamais vu cela ! », affirme Jean-Baptiste Jobard du Collectif des associations citoyennes, à propos du nombre d’associations qui ont pris position contre la baisse des contrats aidés depuis l’été. « Il y a eu une avalanche de communiqués de presse, précise-t-il. Des structures dont les points de vue s’opposent se sont retrouvées d’accord. »

Les salariés associatifs ont aussi manifesté dans la rue, en particulier lors de la mobilisation nationale du 18 octobre lancée par le syndicat Asso et le Collec-

tif des associations citoyennes (qui regroupe 1.500 membres dont la Cimade et AC !), puis lors de la journée du 10 novembre, avec Union Solidaires. Des manifestants en noir brandissaient des potences pour symboliser les dégâts humains de la diminution des crédits pour les contrats aidés.

## **DES COMPENSATIONS TRÈS INSUFFISANTES**

Si le gouvernement persiste, près de 260.000 emplois seront supprimés dans les secteurs jugés «non prioritaires», d’ici

à la fin 2018 : un vrai plan social invisible. Début décembre, le syndicat Asso recensait déjà la disparition annoncée de 2.300 emplois d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) – les contrats du secteur non-marchand (voir sa Carto Crise.

Le 9 novembre, le premier ministre a finalement rencontré des représentants des associations et lancé un «Plan de développement pour la vie associative». Celui-ci comprend quelques financements présentés comme compensatoires, dont 25 millions d'euros affectés en priorité au Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). « Cela reste insuffisant », estime Frédérique Pfrunder, déléguée générale du Mouvement associatif qui représente près de 600.000 associations. L'ensemble des fédérations d'associations réclame une politique ambitieuse pour l'emploi associatif, qui soit dissociée de l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires des contrats aidés. Une politique avec des financements pérennes qui permette des CDI, des CDD non dérogoratoires au code du travail (comme le sont les contrats aidés) et des titularisations – dans la fonction publique. S'inspirer du Fonds de coopération de la jeu-

nesse et de l'éducation populaire (Fonjep) qui finance déjà environ 5.000 postes de permanents qualifiés est l'une des pistes avancées.

### **LE SERVICE CIVIQUE, SUBSTITUT À L'EMPLOI**

Les contrats aidés sont en majeure partie utilisés par le secteur non-marchand : surtout par les collectivités territoriales, et ensuite par les associations (à hauteur, respectivement de 60% et de 40 %). Cette dernière part représente 110.000 salariés, une poignée sur l'ensemble des 1,8 millions de salariés associatifs.

Pourtant, ces professionnels jouent un rôle capital au sein de structures souvent minuscules, dotées d'un ou deux permanents. Ils assurent des actions d'intérêt général : crèches, aide sociale (enfants, sans-logis, réfugiés...), accès aux soins, aide judiciaire, droits des femmes, lutte contre les discriminations, solidarité internationale, laïcité, agriculture paysanne, protection de la nature...

Les structures dont les activités relèvent de «l'urgence sociale, du handicap et des quartiers prioritaires» continueront à bénéficier de contrats aidés. Et les autres ? Dans l'art et la culture, particulièrement

visés, 75% des associations concernées seraient mises en danger selon l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc) (voir son enquête). Devront-elles se tourner vers les «services civiques» ?

Le gouvernement veut, en tous cas, financer davantage de jeunes volontaires, indemnisés 570 euros par mois. Il veut atteindre la barre des 150.000 services civiques en 2018 (contre 92.000, en 2016). Le risque est de voir confier une fiche de poste à des 16-25 ans, certes en mission pour servir l'intérêt général, mais d'abord en «apprentissage civique» – une pratique relevant du travail dissimulé (lire «Service civique : éducation populaire ou sous-marché de l'emploi ?».

## UN « LABORATOIRE D'INNOVATION POUR LA PRÉCARITÉ »

Le Plan de développement pour la vie associative apporte une réponse paradoxale à la question de l'emploi associatif en mettant à l'honneur la «société de l'engagement» – autrement dit le bénévolat. Le numéro un du gouvernement a, en effet, annoncé la création d'une semaine nationale de l'engagement en été, d'un compte

d'engagement citoyen (pour convertir le temps de bénévolat en heures de formation professionnelle), ou encore de plateformes numériques « afin de favoriser les nouveaux usages en matière d'engagement »...

Deux groupes de travail sont également mis en place, dont les premières réunions ont eu lieu le 13 décembre. Leur mission : faire des propositions en conseil des ministres avant fin avril, sur la «stratégie de développement des acteurs de l'économie sociale» et sur «l'innovation sociale». Ce dernier concept, en vogue, est porté par Christophe Itier, le haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, nommé en septembre dernier.

« Dans la novlangue néolibérale, l'innovation sociale, c'est celle du profit et de la concurrence, écrit le syndicat Asso dans un communiqué. La société civile, c'est celle des entrepreneurs (sociaux parfois). Tant pis pour ceux, y compris les travailleurs associatifs, qui pensent la solidarité comme une réalité, non-marchandable. » C'est ainsi que le secteur associatif est devenu un « laboratoire d'innovation pour la précarité des travailleurs », selon Florian Martinez du syndicat Asso.

Les Contrats à impact social apparaissent comme l'un des fers de lance de cette «innovation» à la sauce start-up. Ils consistent en une nouvelle forme de partenariat public-privé, calquée sur les Social Impact Bonds anglo-saxons : des associations qui mènent, par exemple, des programmes d'aide à l'enfance, de solidarité avec des personnes âgées ou encore d'insertion d'anciens détenus voient leur activité devenir une source de profit, notamment pour les banques (voir le document réalisé par le Collectif des associations citoyennes). Une façon d'imposer une logique de rentabilité à un secteur non-lucratif par définition, selon la loi 1901.

### **CONSTRUIRE « UNE CONSCIENCE POLITIQUE ASSOCIATIVE »**

D'un point de vue global, le contexte est difficile pour les associations. « Il y a eu les baisses des dotations aux collectivités territoriales, nos premiers partenaires publics, rappelle Frédérique Pfrunder. Ensuite, la suppression de la réserve parlementaire qui permettait de financer des projets locaux. Enfin, la baisse des crédits d'intervention des différents ministères. »

Ajoutons à cela des politiques régionales parfois hostiles à l'indépendance des associations. Ainsi, Laurent Wauquiez en Rhône-Alpes-Auvergne a sabré dans les aides aux associations d'éducation à

l'environnement ou au Planning familial, tout en offrant près de trois millions d'euros sur trois ans... à la Fédération régionale des chasseurs.

Le Collectif des associations citoyennes estime que le secteur associatif est attaqué en tant que tel. « La logique des ultralibéraux, explique Jean-Baptiste Jobard, est de réduire le nombre d'associations qui sont à leurs yeux trop nombreuses et "ingouvernables". En supprimant les contrats aidés, on détruit les petites et les moyennes associations, qui ne collent pas au schéma du marché. On aurait alors, d'un côté, d'énormes associations qui fonctionnent comme des entreprises et, de l'autre, des petites associations qui reposent sur le bénévolat. »

D'où la nécessité de construire une « conscience politique associative », au-delà des champs d'activité de chaque association. En Rhône-Alpes-Auvergne, le collectif inter-associatif Vent d'Assos s'y emploie depuis 2016. Un collectif Vent d'Assos Île-de-France lui a emboîté le pas.

Cet hiver, les associations poursuivent leurs actions pour conserver leurs salariés en contrat aidé. Certains comptent bien se rapprocher des collectivités territoriales et des mobilisations contre la loi Travail. Déjà, on annonce pour le printemps l'organisation d'un contre-forum en parallèle du premier Forum de la vie associative que vient de lancer le premier ministre. ● **NALY GÉRARD**

# Grève XXL au menu du McDo de Villefranche-de-Rouergue

**Au McDonald's de Villefranche-de-Rouergue, cinq mois de grève n'ont entamé ni la volonté de blocage de la direction, ni la détermination des salariés. Une lutte exemplaire dans un univers peu syndicalisé.**

142e jour de grève. Soit près de cinq mois de cessation de travail pour les salariés du McDonald's de Villefranche-de-Rouergue, dans l'Aveyron. Cela fait beaucoup, mais pas assez pour décourager les cinq grévistes, dont Quentin Leyrat, délégué du personnel et délégué syndical de la franchise qui emploie trente-trois salariés.

À vingt-six ans, ce travailleur handicapé, qui a découvert le monde du travail en rentrant chez McDo il y a à peine trois ans, n'avait aucune culture militante, politique ou syndicale, et se retrouve aujourd'hui chef de file d'un bras de fer musclé avec le patronat.

Le point de départ de sa lutte ? Une prise de conscience. Celle d'un management considéré comme abusif par une partie des salariés mais qui était auparavant accepté au nom de «l'esprit d'équipe» que martèle tous les managers de l'enseigne. « Mais comment justifier qu'un équipementier doive demander à son manager l'autorisation pour aller dépointer ? », nous raconte l'un des grévistes.

## DÉPART DE FEU

Il y a un an et demi, Quentin et quelques autres salariés ont donc convoqué des élections de délégués du personnel pour être en capacité de faire valoir leurs

droits. C'est Quentin, qui était parti sous les couleurs de la CGT, qui a gagné. Et c'est là que tout a vraiment commencé. D'abord parce que, chez McDonald's, on n'était pas vraiment habitué à avoir maillé à partir avec un délégué du personnel. Et que du coup, la première élection a été remise en cause par un manager devant un tribunal pour manque de représentativité de la CGT (vite perdu). Il faut dire que Quentin avait décidé d'être un délégué du personnel zélé et qu'il affichait ouvertement l'ambition de jouer son rôle pleinement.

Alors quand l'un des salariés est victime d'une insulte à caractère homophobe de la part d'un des managers et que la direction refuse de prendre position, il demande une enquête pour discrimination en raison de l'orientation sexuelle. Obligée de répondre à sa demande, la gérante pose néanmoins ses conditions : ce ne sera pas un intervenant extérieur qui mènera l'enquête, mais elle-même, accompagnée par Quentin, et le périmètre de l'investigation sera étendu à l'ensemble des salariés. Le rapport de forces était dès le départ complètement dévoyé, estime Quentin, puisque les salariés ne pouvaient pas, face à leur patronne, s'exprimer librement.

Le résultat de l'enquête vaut aussi le détour. Deux rapports distincts, l'un fait par le délégué du personnel, l'autre par la gérante : respectivement 600 pages pour le premier et... trois pour le second. À noter, par ailleurs, que ces documents sont toujours dans les mains de l'Inspec-

tion du travail qui n'a pas encore rendu son avis, neuf mois après le dépôt.

## **GRÈVE DE SOLIDARITÉ**

Mais le climat social se corse à l'été 2017 : alors que deux managers étiquetés CFDT sont élus lors d'une élection partielle en juin, de plus en plus de salariés du McDonald's commencent à se syndiquer. Ils sont même au nombre de sept (sur trente-trois) début août. C'est à ce moment que la direction décide de licencier pour faute grave un jeune de dix-neuf ans qui avait commencé à travailler seulement six mois auparavant. Les raisons ? Il n'était pas allé à la visite médicale, il avait cumulé deux retards et avait qualifié la directrice de « grosse pute » devant un collègue (mais pas devant l'intéressée elle-même). Du coup, dehors.

Il est toutefois intéressant de constater que, selon d'autres employés de l'enseigne dans d'autres franchises, même pas besoin de ça pour virer quelqu'un de chez McDo : même s'ils sont tous en contrat à durée indéterminée (CDI), il suffit de mettre la personne dont on ne veut plus aux frites quelques mois et de changer son planning toutes les semaines pour qu'elle finisse par démissionner.

Immédiatement, les sept syndiqués décident donc de se mettre en grève, par solidarité. Là encore, Quentin raconte l'absence de pratique du personnel quant à ce type d'action : « Mais on ne peut pas partir, il y a des clients », s'inquiète même l'une des salariées. Et



pourtant, c'est bien ce qui se passe. Le soir même, la gérante appelle Quentin, qui pose les conditions de la réintégration du salarié licencié. Là encore, elle témoigne de son manque de pratique du dialogue social car elle accepte une rencontre quelques jours plus tard, tout en demandant le retour immédiat au travail. Ce que les grévistes vont s'empressement de refuser.

## **SIÈGE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL**

S'ensuit toute une série de rassemblements et de manifestations, la constitution d'une caisse de solidarité, d'outils de communication sur leurs revendications... qui aboutissent, fin septembre, à un rendez-vous avec un sous-préfet qui leur conseille de revoir leurs demandes à la baisse et notamment d'abandonner la réintégration du salarié licencié (passer par la voie légale pour remettre en cause la légitimité de son licenciement lui paraissait plus pertinent), ce qu'ils acceptent. Mais la direction fait toujours la sourde oreille sur le reste des revendications, espérant évidemment un essoufflement du conflit.


Fin octobre, les six grévistes manifestent leur colère devant l'Inspection du travail de Rodez, lui demandant une médiation. Le directeur de la structure leur explique d'abord que c'est chose totalement impossible, avant que leur persévérance ne porte ses fruits et que, en fin de journée, il leur propose un rendez-vous de conciliation trois jours plus tard.

Le jour des négociations, il faut neuf heures d'argumentation pour que la direction et les grévistes commencent à s'entendre sur le début de la rédaction d'un document actant la fin du conflit. Seulement, il n'avait encore été discuté que des conditions de travail. Les questions de rémunération, de treizième mois et de tickets-restaurants, qui figuraient aussi dans les revendications, avait été renvoyées aux négociations annuelles obligatoires (NAO) à la fin du mois de novembre.

Afin d'accentuer la pression sur la direction en vue des NAO, la CGT initie une action à l'encontre du centre d'approvisionnement, à Toulouse. La gérante, confrontée à la grogne des autres franchisés McDonald's qui se sont aussi vu couper leur approvisionnement, annule les négociations dans la foulée. Mais, après intervention du préfet, elle les rouvre finalement début décembre.

## **SITUATION BLOQUÉE, COMBAT PROLONGÉ**

Seulement, la gérante n'entend pas être en reste : à la réouverture des négociations, les grévistes voient arriver un nouveau protagoniste, un directeur des ressources humaines (pour, prière de bien le noter, une entreprise de seulement trente-trois salariés), Pascal Devoucoux, dont la revue JefKlak a retracé le passé, qui n'est pas des plus clairs. Lors de ces nouvelles NAO, l'argument principal de la direction est assez surréaliste, selon Quentin Leyrat : si elle accède aux demandes de treizième mois



et d'augmentations salariales, les salariés non-grévistes allaient démissionner pour contester la méthode d'obtention d'avantages dont ils allaient pourtant aussi bénéficier !

Mais, comme à l'Inspection du travail, la direction reprend la métaphore des poings liés pour justifier le statu quo : ce ne serait pas elle, mais le Syndicat national de l'alimentation et de la restauration (SNARR) qui fixerait le niveau de rémunération au smic et refuserait catégoriquement le treizième mois... Mais ce positionnement apparaît d'autant plus paradoxal lorsque l'on sait que le président du SNARR n'est autre que le DRH de McDonald's France, qui assume publiquement que tout ne peut se négocier au niveau des branches et qu'il faut revaloriser l'échelon entreprise !

À ce jour, la situation apparaît donc relativement bloquée – pour les grévistes, mais pas pour le restaurant qui a procédé à onze nouvelles embauches depuis

le début de la grève. Les cinq grévistes restants reviennent régulièrement sur le site du restaurant pour essayer d'entrer en communication avec ceux qui sont restés travailler. Mais c'est assez compliqué, car ces derniers les évitent et avouent même, à demi-mot, ne pas vouloir être vus avec eux sur le parking. Ambiance.

Alors que reste-t-il à faire, selon Quentin Leyrat ? Demander un vote des salariés même si les résultats, compte tenu des pressions de la direction, sont très incertains. Et continuer à réclamer, coûte que coûte, des conditions de travail et une rémunération décentes.

Et puis, même s'il perd ce combat, Quentin Leyrat, comme certains des autres grévistes d'ailleurs, ne compte pas s'arrêter-là car tous ont maintenant conscience que c'est aussi pour tous les salariés de France dans la même situation qu'ils se battent.

● **PABLO PILLAUD-VIVIEN**